



MUNICIPALITÉ DE  
*Sainte-Thècle*

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE MÉKINAC**

Municipalité de Sainte-Thècle

**RÈGLEMENT 424-2025**

**DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC,  
D'ÉGOUT ET DE VOIRIE SUR LES RUES MAGNAN, GRENIER ET  
VALLÉE ET UN EMPRUNT DE 875 862\$**

ATTENDU QUE la municipalité désire réaliser, dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) des travaux d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie sur les rues Magnan, Grenier et Vallée

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 875 862\$ et que la municipalité dispose de la subvention suivante;

- Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) tel que confirmé dans une lettre du 8 juillet 2024 (75% du total des travaux admissibles) (Annexe C) : 680 367\$

ATTENDU QU'à la suite de l'obtention de cette subvention, la charge réelle des contribuables est estimée à un montant de l'ordre de 195 495\$ pour le financement desdits travaux;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter puisqu'il a pour objet la réalisation de travaux de voirie, de collecte des eaux usées et de remplacement de conduites d'aqueduc et que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité et que seule l'approbation du ministre est nécessaire en vertu de l'article 1061 du Code Municipal;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 avril 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Résolution 2025-04-134

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe et résolu que ce conseil ordonne et statue comme suit:

### **ARTICLE 1. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2. OBJET**

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux suivants:

L'installation ou le remplacement d'égout sanitaire, le remplacement des conduites d'aqueduc ainsi que la chaussée dans les rues Magnan, Grenier et Vallée, le tout conformément aux plans et devis préparés par la firme Pluritec, portant les numéros P20250057, en date du 26 mars 2025 incluant les honoraires professionnels, les imprévus, les taxes ne pouvant être récupérées et les frais de financement, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Valérie Fiset, directrice générale en date du 31 mars 2025, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » et « B ».

### **ARTICLE 3 : DEPENSE AUTORISÉE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 875 862 \$ pour les fins du présent règlement.

### **ARTICLE 4 : EMPRUNT**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 875 862\$ sur une période de 20 ans.

### **ARTICLE 5 : PAIEMENT DE L'EMPRUNT**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **ARTICLE 6 : RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS L'ESTIMATION**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

### **ARTICLE 7 : APPROPRIATION DE SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

### **ARTICLE 8 : SIGNATURE**

Le maire et la directrice générale sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

### **ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance extraordinaire tenue le 14 avril 2025, à Sainte-Thècle.



Directrice générale



Maire

Copie certifiée conforme. Donnée à Sainte-Thècle, le 15 avril 2025.



Directrice générale

AVIS DE MOTION : 7 avril 2025


DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT : 7 avril 2025

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 14 avril 2025

**Client:** Municipalité de Sainte-Thècle  
**Nom du projet:** Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie - rues Magnan, Grenier et Vallée  
**Numéro de projet:** P20250057  
**Date:** 2025-03-26  
**Émission:** Estimation préliminaire  
**Révision:**

DESCRIPTION:	Montant
100. ORGANISATION DE CHANTIER ET ENVIRONNEMENT	58 100.00 \$
200 TRAVAUX D'AQUEDUC ET DE VOIRIE - RUE MAGNAN	309 950.00 \$
300. TRAVAUX D'ÉGOUT ET DE VOIRIE - RUE GRENIER	133 300.00 \$
400. TRAVAUX D'ÉGOUT ET DE VOIRIE - RUE VALLÉE	130 660.00 \$
<b>Total de la soumission (AVTX)</b>	<b>632 010.00 \$</b>
Imprévis (10%)	63 201.00 \$
SOUS-TOTAL	695 211.00 \$
T.P.S. (5%)	34 760.55 \$
T.V.Q. (9,975%)	67 783.07 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>797 754.62 \$</b>

  
Préparé par: Maxime Brunelle, ing. (#OIQ 6054626)

  
Vérfié par: Marc Sansfaçon, ing. MGP (#OIQ 108614)



**PLURITEC**

Ingénieurs-conseils

Depuis 45 ans

**100. ORGANISATION DE CHANTIER ET ENVIRONNEMENT**

No	Articles	Quantité prévue	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
				- \$	
<b>1.</b>	<b>Organisation de chantier, circulation, sécurité et éléments divers</b>				<b>58 100.00 \$</b>
1.1	Organisation de chantier, signalisation et gestion de l'environnement	1	Forfait	30 000.00 \$	30 000.00 \$
1.2	Plans TQC (montant fixé par le propriétaire)	1	Forfait	2 000.00 \$	2 000.00 \$
1.3	Arrêt temporaire des travaux par le surveillant				
a)	Temps d'attente durant les travaux	4	Heures	1 250.00 \$	5 000.00 \$
1.4	Matériaux contaminés à disposer dans un site autorisé (quantités prévisionnelles)				
a)	Disposition de matériaux contaminés A-B	100	t.m.	60.00 \$	6 000.00 \$
b)	Disposition de matériaux contaminés B-C	100	t.m.	75.00 \$	7 500.00 \$
1.5	Isolation thermique des conduites (HI-60) (quantités prévisionnelles)	100	m. ca.	30.00 \$	3 000.00 \$
1.6	Membrane géotextile sur infrastructures de voirie instables (quantités prévisionnelles)	500	m. ca.	6.00 \$	3 000.00 \$
1.7	Puits d'exploration	2	Unité	800.00 \$	1 600.00 \$
<b>ORGANISATION DE CHANTIER ET ENVIRONNEMENT</b>					<b>58 100.00 \$</b>
<b>TOTAL:</b>					<b>58 100.00 \$</b>



**PLURITEC**

Ingénieurs-conseils

Depuis 45 ans

**200. TRAVAUX D'AQUEDUC ET DE VOIRIE - RUE MAGNAN**

No	Articles	Quantité prévue	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
<b>1.</b>	<b>Eau potable</b>				<b>108 650.00 \$</b>
1.1	Réseau d'aqueduc temporaire sans protection incendie (BNQ #12.2.18)	1	Forfait	15 000.00 \$	15 000.00 \$
1.2	Raccordement d'une nouvelle conduite d'eau potable 150mm à une conduite existante sans pression (BNQ #12.2.24.2)				
a)	150 mm Ø	1	Unité	4 000.00 \$	4 000.00 \$
1.3	Conduite d'eau d'eau potable (BNQ #12.2.8)				
a)	150 mm Ø	218	m. lin.	275.00 \$	59 950.00 \$
1.4	Vanne d'eau potable (BNQ #12.2.9)				
a)	150 mm Ø	1	unité	2 900.00 \$	2 900.00 \$
1.5	Branchement de conduite d'eau potable (BNQ #12.2.12)				
a)	19 mm Ø	6	Unité	1 300.00 \$	7 800.00 \$
1.6	Poteau d'incendie incluant vanne d'isolement et bouche à clé (BNQ #12.2.10)	1	Unité	10 000.00 \$	10 000.00 \$
1.7	Poteau de rinçage	1	Unité	6 000.00 \$	6 000.00 \$
1.8	Nettoyage, désinfection et essai des conduites d'eau (BNQ #12.2.16)	1	Forfait	3 000.00 \$	3 000.00 \$
<b>2.</b>	<b>Travaux de voirie</b>				<b>201 300.00 \$</b>
2.1	Déblai de 2e classe et disposition des rebuts	1	Forfait	30 000.00 \$	30 000.00 \$
2.2	Structure de chaussée rue Magnan				
a)	Sous-fondation en matériaux granulaires MG 112, 450 mm	1500	m. ca.	25.00 \$	37 500.00 \$
b)	Fondation en pierre concassé MG 20, 250 mm	1500	m. ca.	35.00 \$	52 500.00 \$
c)	Revêtement en enrobé bitumineux couche unique ESG-14, 70 mm PG 58H-34	260	t.m.	180.00 \$	46 800.00 \$
2.3	Bordure de béton	25	m. lin.	100.00 \$	2 500.00 \$
2.4	Réaménagement des terrains et entrées privées				
a)	Pierre concassée MG 20, 300 mm	100	m. ca.	40.00 \$	4 000.00 \$
b)	Revêtement en enrobé bitumineux couche unique ESG-10, 50 mm (122 kg/m <sup>2</sup> ) PG 58H-34	110	m. ca.	100.00 \$	11 000.00 \$
c)	Engazonnement par plaques, incluant terre végétale 150mm d'épaisseur	750	m. ca.	20.00 \$	15 000.00 \$
d)	Réparations diverses	1	Forfait	2 000.00 \$	2 000.00 \$
<b>TRAVAUX D'AQUEDUC ET DE VOIRIE - RUE MAGNAN</b>					<b>TOTAL: 309 950.00 \$</b>



**PLURITEC**

Ingénieurs-conseils

Depuis 45 ans

**300. TRAVAUX D'ÉGOUT ET DE VOIRIE - RUE GRENIER**

No	Articles	Quantité prévue	Unité de mesure	Prix	Montant
				unitaire	
<b>1.</b>	<b>Égout sanitaire</b>				<b>46 100.00 \$</b>
1.1	Conduite d'égout - Sanitaire (BNQ #12.2.1)				
	a) 200 mm Ø	80	m. lin.	300.00 \$	24 000.00 \$
1.2	Branchement de service d'égout sanitaire (BNQ #12.2.7)				
	a) 125mm Ø	6	Unité	1 600.00 \$	9 600.00 \$
1.3	Regard d'égout sanitaire préfabriqué avec base (BNQ #12.2.2)				
	a) 900 mm Ø	1	Unité	7 000.00 \$	7 000.00 \$
1.4	Raccordement d'une nouvelle conduite d'égout à un regard existant (BNQ#12.2.24.4)				
	a) 200 mm Ø	1	unité	2 500.00 \$	2 500.00 \$
1.5	Nettoyage, essais d'étanchéité d'un réseau d'égout sanitaire et inspection caméra (BNQ #12.2.17)				
	a) - Avant acceptation provisoire	1	Forfait	1 600.00 \$	1 600.00 \$
	b) - Avant acceptation finale	1	Forfait	1 400.00 \$	1 400.00 \$
<b>2.</b>	<b>Travaux de voirie</b>				<b>87 200.00 \$</b>
2.1	Déblai de 2e classe et disposition des rebuts	1	Forfait	12 500.00 \$	12 500.00 \$
2.2	Structure de chaussée rue Grenier				
	a) Sous-fondation en matériaux granulaires MG 112, 450 mm	480	m. ca.	25.00 \$	12 000.00 \$
	b) Fondation en pierre concassé MG 20, 250 mm	480	m. ca.	30.00 \$	14 400.00 \$
	c) Revêtement en enrobé bitumineux couche unique ESG-14, 70 mm PG 58H-34	85	t.m.	180.00 \$	15 300.00 \$
2.3	Bordure de béton	76	m. lin.	100.00 \$	7 600.00 \$
2.4	Trottoir de béton, 1,5m de largeur	76	m. lin.	150.00 \$	11 400.00 \$
2.5	Réaménagement des terrains et entrées privées				
	a) Pierre concassée MG 20, 300 mm	150	m. ca.	40.00 \$	6 000.00 \$
	b) Engazonnement par plaques, incluant terre végétale 150mm d'épaisseur	300	m. ca.	20.00 \$	6 000.00 \$
	c) Réparations diverses	1	Forfait	2 000.00 \$	2 000.00 \$
<b>TRAVAUX D'ÉGOUT ET DE VOIRIE - RUE GRENIER</b>					<b>TOTAL:</b>
					<b>133 300.00 \$</b>



**PLURITEC**

Ingénieurs-conseils

Depuis 45 ans

**400. TRAVAUX D'ÉGOUT ET DE VOIRIE - RUE VALLÉE**

No	Articles	Quantité prévue	Unité de mesure		
				Prix unitaire	Montant
<b>1.</b>	<b>Égout sanitaire</b>				<b>41 760.00 \$</b>
1.1	Désaffectation de conduites existantes hors chaussée	62	m. lin.	30.00 \$	1 860.00 \$
1.2	Conduite d'égout - Sanitaire (BNQ #12.2.1)				
a)	200 mm Ø	62	m. lin.	300.00 \$	18 600.00 \$
1.3	Branchement de service d'égout sanitaire (BNQ #12.2.7)				
a)	125mm Ø	6	Unité	1 600.00 \$	9 600.00 \$
1.4	Regard d'égout sanitaire préfabriqué avec base (BNQ #12.2.2)				
a)	900 mm Ø	1	Unité	7 000.00 \$	7 000.00 \$
1.5	Raccordement d'une nouvelle conduite d'égout à un regard existant (BNQ#12.2.24.4)				
a)	200 mm Ø	1	unité	2 500.00 \$	2 500.00 \$
1.6	Nettoyage, essais d'étanchéité d'un réseau d'égout sanitaire et inspection caméra (BNQ #12.2.17)				
a)	- Avant acceptation provisoire	1	Forfait	1 200.00 \$	1 200.00 \$
b)	- Avant acceptation finale	1	Forfait	1 000.00 \$	1 000.00 \$
<b>2.</b>	<b>Travaux de voirie</b>				<b>88 900.00 \$</b>
2.1	Déblai de 2e classe et disposition des rebuts	1	Forfait	10 000.00 \$	10 000.00 \$
2.2	Structure de chaussée rue Vallée				
a)	Sous-fondation en matériaux granulaires MG 112, 450 mm	480	m. ca.	25.00 \$	12 000.00 \$
b)	Fondation en pierre concassé MG 20, 250 mm	480	m. ca.	30.00 \$	14 400.00 \$
c)	Revêtement en enrobé bitumineux couche unique ESG-14, 70 mm PG 58H-34	85	t.m.	180.00 \$	15 300.00 \$
2.3	Bordure de béton	76	m. lin.	100.00 \$	7 600.00 \$
2.4	Trottoir de béton, 1,5m de largeur	76	m. lin.	150.00 \$	11 400.00 \$
2.5	Réaménagement des terrains et entrées privées				
a)	Pierre concassée MG 20, 300 mm	30	m. ca.	40.00 \$	1 200.00 \$
b)	Revêtement en enrobé bitumineux couche unique ESG-10, 50 mm (122 kg/m²) PG 58H-34	90	m. ca.	100.00 \$	9 000.00 \$
c)	Engazonnement par plaques, incluant terre végétale 150mm d'épaisseur	300	m. ca.	20.00 \$	6 000.00 \$
d)	Réparations diverses	1	Forfait	2 000.00 \$	2 000.00 \$
<b>TRAVAUX D'ÉGOUT ET DE VOIRIE - RUE VALLÉE</b>					<b>TOTAL: 130 660.00 \$</b>

Annexe B

Coût des travaux selon les plans et devis préparés par Pluritec (annexe A)	632 010\$
Honoraires professionnels (10%)	63 201\$
Imprévus (10%)	63 201\$
Taxes ne pouvant être récupérées (4,9875%)	37 826\$
Frais de financement non-taxables (10%)	<u>79 624\$</u>
<b>Total</b>	<b>875 862\$</b>

*Valérie Tiset*

---

Directrice générale

2025-03-31

---

Date